



## Erratum

### Avis d'entrée en vigueur

Avis est donné, par les présentes, qu'une erreur s'est glissée dans l'avis d'entrée en vigueur qui a été publié sur le site Web de la Ville en date du 20 décembre 2024.

La mention « *Résolution n° C-2024-1147 autorisant un projet particulier impliquant l'immeuble situé au 620 de la rue des Prairies afin d'autoriser un garage isolé d'une superficie de 260 m<sup>2</sup> dans la zone RUR-6022;* » n'aurait pas dû y apparaître puisque cette résolution a été rejetée par le Conseil lors de la séance qu'il a tenue le 17 décembre 2024. Cette résolution n'est donc pas en vigueur.

Trois-Rivières, ce 7 février 2025.

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière